

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 20

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Septembre 2021

Secteur de Saint-Augustin

Une entente pour le boisé de la nouvelle école et du parc Pablo-Picasso

La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer qu'elle se porte acquéreur d'une partie boisée du terrain adjacent à la nouvelle école primaire du secteur de Saint-Augustin, qui sera située près du parc Pablo-Picasso. En effet, une entente est intervenue avec le propriétaire, M. Stanley Turcotte, mettant ainsi fin au processus d'expropriation qui était en cours pour un montant de plus de 1,367 million de dollars.

Il est prévu à l'entente que la Ville versera à M. Turcotte la somme d'un peu plus de 965 500 \$ pour le terrain de l'école, dont le financement était prévu à même le surplus financier. Rappelons que ce terrain a été cédé gratuitement au Centre de services scolaire pour la construction de l'école, dont le chantier est d'ailleurs commencé. La Ville lui versera également une somme de 402 300 \$ pour une partie de terrain qui sera jointe au parc Pablo-Picasso, montant financé par le fonds réservé aux parcs. À la demande de M. Turcotte, la Ville lèvera le moratoire sur le restant de sa propriété et l'usage qui y sera permis sera réservé aux maisons unifamiliales uniquement.



Aucun immeuble à condos ou immeuble à logements ne pourra y être construit.

À terme, ce sont quelque 95 500 pieds carrés de boisé qui viendront s'ajouter au parc Pablo-Picasso.

À Mirabel...

On **M** réglera des dossiers à l'amiable!

CONCOURS PHOTO

JUSQU'AU
15 OCTOBRE!

MON
QUARTIER
EN IMAGES!

Il ne reste que deux semaines pour participer!

Envoyez-nous votre plus belle photo de vie de quartier et courez la chance de la retrouver dans le calendrier de la Ville!

Tous les détails du concours au
mirabel.ca/concours-photo

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires


MIRABEL



De gauche à droite : M. Michel Lauzon, conseiller municipal, Mme Karine Vendette, coordonnatrice de Concept Action 55+, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, M. Ghislain Bilodeau, président du conseil d'administration de Concept Action 55+, et Mme Carolynne Lapierre, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.



La Ville inaugure son nouveau centre récréatif

Le 16 septembre dernier, la Ville de Mirabel et l'organisme Concept Action 55+ procédaient à l'inauguration officielle du Centre récréatif 55+, situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier, en présence des cinquante personnes invitées.

Dès le début de son allocution, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, a rappelé que ce projet avait été amorcé par le maire Jean Bouchard et qu'il lui tenait particulièrement à cœur. M. Charbonneau a par la suite présenté l'envergure du projet d'agrandissement du bâtiment acquis en février 2020 afin d'offrir aux Mirabellois un centre récréatif spacieux et accessible. Le bâtiment, d'une superficie de 17 150 pieds carrés, comporte une section

qui sera administrée par l'organisme Concept Action 55+, lequel est mandaté par la Ville. Ce lieu servira de rencontre pour la pratique d'activités physiques et sociales en plus de loger les bureaux de certains organismes mirabellois, dont le CPA Unibel, le FC Challenger, Baseball Mirabel ainsi que Concept Action 55+.

« C'est un projet de longue haleine, qui a nécessité beaucoup de travail de la part de tous les intervenants, dont l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que les membres du conseil d'administration de l'organisme Concept Action 55+, qui se concrétise aujourd'hui. Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour les remercier de leur apport dans

ce projet qui permettra d'offrir des activités diversifiées pour l'ensemble de la population, incluant nos Mirabellois actifs de 55 ans et plus. Ce nouveau centre récréatif répond sans l'ombre d'un doute à un besoin grandissant en matière de loisirs et de divertissement pour les Mirabellois. Nous sommes heureux d'annoncer que, dès le mois d'octobre, toutes générations confondues pourront bénéficier de ce nouveau centre récréatif », a fièrement annoncé M. Charbonneau.

Pour obtenir plus de renseignements, les Mirabellois sont invités à communiquer avec la coordonnatrice de Concept Action 55+, Mme Karine Vendette, au 450 475-2045.



Connaissez-vous *Le p'tit panier vert*?

Géré par la Table de concertation communautaire Mirabelloise, *Le p'tit panier vert* est un groupe d'achat de fruits et de légumes permettant aux Mirabellois de s'approvisionner en produits frais et locaux à moindre coût. En effet, puisque les participants mettent en commun leur pouvoir d'achat en se regroupant, il est donc possible de s'alimenter à moindre coût.

Le coût d'une boîte de produits frais et locaux est de 18 \$ à toutes les deux semaines. Pour obtenir plus de renseignements ou pour s'inscrire, on peut appeler au 450 848-0219 ou envoyer un courriel à coordo@tccdemirabel.com. On peut également consulter la page Facebook *Le p'tit panier vert*.

Aérocité internationale de Mirabel

Tourisme Mirabel et ADM lancent la première phase d'un projet de pôle d'attraction touristique aéroportuaire



Dans l'ordre habituel, on aperçoit Mme Isabelle Gauthier, conseillère municipale, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, Mme Lucilia Albernaz, vice-présidente de Tourisme Mirabel, M. Martin Massé, vice-président développement durable de ADM, M. Stéphane Michaud, président de Tourisme Mirabel, et Mme Francine Charles, conseillère municipale.

Dans la foulée des travaux de Tourisme Mirabel pour déployer des sites d'attraction sur l'ensemble du territoire mirabellois, un partenariat historique a été engagé pour créer un lieu d'accueil qui servira de porte d'entrée aux visiteurs du site aéroportuaire de YMX, l'Aérocité internationale de Mirabel. Les représentants de Tourisme Mirabel, d'Aéroports de Montréal (ADM) et de la Ville de Mirabel ont récemment lancé une première phase de ce projet innovateur.

L'initiative comprend la création d'un lieu physique pour l'accueil de visiteurs - touristes, excursionnistes et travailleurs - positionné stratégiquement sur le site aéroportuaire. Une des particularités de ce projet comprend l'installation d'un équipement identitaire de l'aéroport, soit un PTV - ancien appareil de transport des passagers vers les avions de l'aéroport de Mirabel - qui sera offert par ADM. Ce véhicule représentera la pièce d'attraction principale du site et pourra

accueillir des visiteurs lors d'occasions spéciales, pour des rencontres de dignitaires ou pour la tenue d'événements.

Autour de cet appareil, un aménagement autoguidé permettra aux visiteurs de visualiser les éléments à découvrir sur le site aéroportuaire, notamment une « carte vélo » et une carte du site, et servira à faire la promotion des destinations touristiques de Mirabel.

« Ce projet est une initiative exceptionnelle pour le rayonnement de notre ville. L'aménagement d'un site d'accueil aéroportuaire touristique est une première dans l'histoire de l'aéroport de Mirabel et de la Ville de Mirabel. », se réjouit Patrick Charbonneau, maire suppléant. « Nous félicitons Tourisme Mirabel pour leur vision novatrice. Il n'y a aucun doute qu'en plus de l'aménagement du site, l'ajout du véhicule emblématique PTV offert par ADM, ainsi qu'avec les futures attractions, ce site deviendra une référence dans le domaine de l'aéronautique. Je tiens à remercier les responsables d'ADM pour leur intérêt envers le projet. Leur implication contribuera assurément au déploiement dynamique du site aéroportuaire de Mirabel en plus de favoriser le développement d'opportunités économiques importantes dans l'avenir. », de conclure M. Charbonneau.

Fonds d'appui au rayonnement des régions

Tourisme Mirabel met sur pied un projet pilote de vélo à assistance électrique

Le 8 septembre dernier, Tourisme Mirabel lançait un projet pilote de vélo à assistance électrique intelligent grâce à l'aide financière de 70 000 \$ du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La population est donc invitée à venir expérimenter cette technologie du futur dans le cadre du projet pilote qui sera offert dans les deux parcs régionaux de Mirabel, le Parc du Domaine Vert et le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, jusqu'à la fin de l'automne.

Le projet propose une plateforme ultra moderne avec une flotte de vélos électriques disponibles en formule libre-service. De plus, des stations bornes, une application cellulaire et une plateforme informatique de géoréférencement, avec centrale de service et de surveillance réalisée par la compagnie québécoise Bewegen, sont aussi prévus.

L'aide financière totale du projet s'élève à 91 050 \$, incluant la participation financière de la Ville de Mirabel et des MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Thérèse-de-Blainville. Cette aide permettra d'effectuer une analyse de faisabilité pour l'éventuelle création d'un plan stratégique d'implantation d'un réseau de vélos à assistance électrique, en plus de permettre de faire l'acquisition de vélos intelligents.



De gauche à droite : Mmes Francine Charles et Isabelle Gauthier, conseillères municipales, Mme Marie-Hélène Houle, directrice communications et marketing chez Bewegen, et M. Patrick Charbonneau, maire suppléant.

Au Québec, quelques initiatives de systèmes similaires en milieu urbain ont été tentées. Toutefois, le système technologique des vélos retenus pour ce projet par Tourisme Mirabel sera utilisé pour une première fois en milieu rural, dans des MRC couvrant de vastes territoires, ce qui représente un défi d'implantation et d'opérationnalisation. Outre l'alliance des quatre MRC, Tourisme Mirabel pourra compter sur l'implication du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, expert en mobilité intégrée, pour la soutenir dans la planification et l'analyse du plan.



De gauche à droite : M. Stéphane Michaud, directeur général du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, Mme Magali Noiseux-Laurin, directrice d'Écoute agricole, M. André Pollender, président de la Commanderie de l'érable, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, M. André Caron, membre du conseil de la Commanderie de l'érable, M. Stéphane Guay de Érable et Chalumeau, M. Serge Cameron, attaché politique de Sylvie d'Amours, et M. Serge Beaulieu des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

Le succès était au rendez-vous!

C'est sous la présidence d'honneur de Mme Sylvie d'Amours, députée de Mirabel, et de M. Stéphane Guay de Érable et Chalumeau, que s'est déroulé l'incontournable souper gourmand du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière. Cette année, les invités ont eu droit à une formule toute spéciale, en association avec la Commanderie de l'érable qui, pour la première fois de son histoire, tenait son événement annuel de la Soirée de l'érable dans les Laurentides.

Refonte du réseau d'autobus

Exo lance des consultations publiques



Dans le cadre du projet de refonte de son réseau d'autobus, exo invite les citoyens du secteur Laurentides - Terrebonne-Ouest à participer aux consultations publiques afin de connaître leur opinion.

Jusqu'au 8 octobre, les citoyens de Mirabel sont donc invités à faire part à exo de leurs préoccupations, de leurs besoins et de leurs suggestions par l'entremise des outils de consultation en ligne, disponibles sur la plateforme web à l'adresse suivante : consultations.exo.quebec.

L'ensemble des informations et des données recueillies servira à exo à mettre en place les grandes orientations qui permettront d'élaborer divers scénarios de desserte de transport collectif. Une deuxième phase de consultation, qui aura lieu en 2022, permettra de valider le réseau proposé et d'identifier des pistes de bonification auprès de l'ensemble des parties prenantes des secteurs concernés, dont les citoyens. C'est à la fin de cette deuxième phase de consultation qu'un scénario final sera sélectionné.

Exo priorise la refonte du réseau d'autobus du secteur Laurentides - Terrebonne-Ouest, entre autres, afin qu'elle coïncide avec les mises en service des antennes Anse-à-l'Orme et Deux-Montagnes du Réseau express métropolitain (REM), prévues respectivement pour le printemps et l'automne 2024. Le réseau d'autobus desservira alors cet important projet de transport collectif.



Quoi faire avec vos feuilles mortes et autres résidus verts cet automne?

La Ville rappelle qu'il n'y a pas de collecte spéciale pour les feuilles d'automne et les résidus verts, puisqu'ils sont ramassés chaque semaine avec le bac brun. Ces matières compostables méritent d'être valorisées plutôt qu'enfouies. Ne les jetons donc pas aux poubelles!

ATTENTION!

Aucun sac de plastique ne sera ramassé avec la collecte des matières organiques, qu'il soit de couleur, transparent, compostable ou biodégradable. De plus, les sacs de plastique contenant des feuilles et autres résidus verts ne seront pas ramassés lors de la collecte des déchets et des gros rebuts.

VOUS POUVEZ LES DÉPOSER :

- Dans le bac brun directement.
- Dans un contenant rigide et réutilisable, placé à côté du bac brun, avec l'inscription de la lettre V sur le devant (poubelles de type « Rubbermaid » fermées ou autres contenants que les bacs roulants fournis par la Ville). **Attention :** la distinction des contenants par la lettre V est très importante pour les éboueurs. Cela indique clairement que ce ne sont pas des déchets qu'il y a à l'intérieur, mais bien des résidus verts seulement. S'ils ne sont pas identifiés, vos contenants pourraient ne pas être ramassés. Pour les identifier, on peut utiliser du ruban adhésif.
- Dans des grands sacs de papier pour feuilles mortes, en vente dans les quincailleries, placés à côté du bac brun. Si vous faites le ménage du terrain à l'avance ou râtelez les feuilles bien avant la collecte, vous pouvez accumuler le tout dans des grands sacs de plastique et le transvider dans des sacs de papier la veille de la collecte, afin d'éviter le détrempeage des sacs.
- Vous pouvez également les valoriser chez vous : encerclez vos arbres; recouvrez les plates-bandes; laissez-les sous les cèdres ou dans le boisé afin de les composter vous-même; déchiquetez-les avec la tondeuse (feuillecyclage) et laissez-les sur la pelouse pour enrichir le sol.

Du 16 octobre au 20 novembre, il sera possible d'apporter vos surplus de feuilles d'automne et de résidus verts dans les écocentres, selon les horaires habituels de chacun. **Sacs de papier ou vrac seulement.**

Merci pour votre collaboration!



Lancement du projet pilote de récupération des plastiques agricoles

La Ville de Mirabel, en partenariat avec AgriRECUP, est heureuse d'annoncer le début du projet pilote de récupération des plastiques agricoles. En effet, à partir du 2 octobre prochain, les agriculteurs pourront se départir de leurs plastiques de façon responsable à l'écocentre du secteur de Sainte-Scholastique (9825, rue Saint-Vincent), tous les samedis, de 9 h à 16 h 30.

Comment bien récupérer?

• Trier chaque type de plastique séparément :

- Pellicules de plastique pour balles d'ensilage (plastique blanc);
- Ficelles pour presser le fourrage en balles;
- Filets pour presser le fourrage en balles;
- Toiles et sacs silos pour ensilage (plastique noir et blanc).

- Ne pas mélanger les matières.
- Enlever le maximum de débris en secouant chaque plastique.
- Mettre dans les sacs de plastique prévus à cet effet et bien attacher avec une corde. Pour demander à recevoir les sacs prévus à cet effet, on peut contacter le Service de l'environnement, au 450 475-2006, ou par courriel, à infoenvironnement@mirabel.ca.
- Apporter à l'écocentre du secteur de Sainte-Scholastique.

Rappelons que l'objectif de ce projet est de tester des méthodes de récupération chez un plus grand nombre de fermes afin d'augmenter la quantité et les types de plastiques récupérés, et ce, sans frais pour les agriculteurs.

Pour plus de renseignements, contactez Mme Evelyne Lapeyrie, conseillère en gestion des matières résiduelles, au 450 475-2008, poste 4234. On peut également consulter mirabel.ca/collectes-et-ecocentres, section « projet de récupération de plastiques agricoles ».



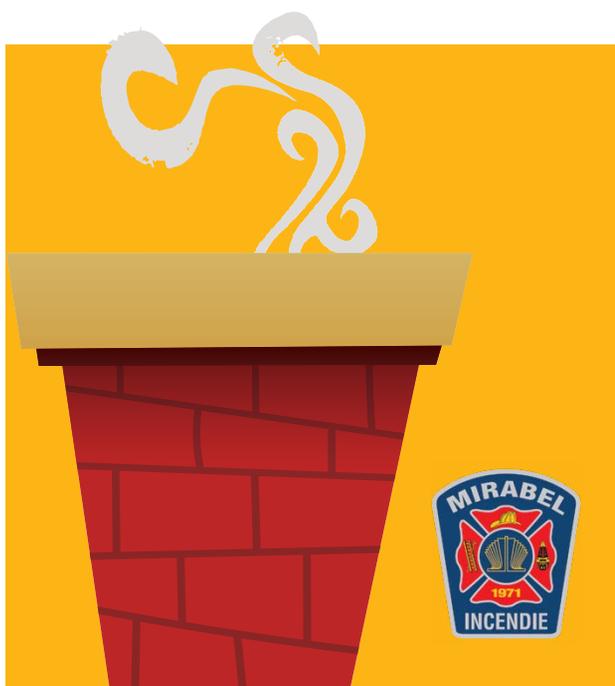
Campagne Québec Rose La Ville de Mirabel illuminera ses bâtiments de rose pour la cause

Dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation de la Fondation cancer du sein du Québec, le conseil municipal est fier d'annoncer que pendant tout le mois d'octobre, la Ville prendra part au mouvement international d'illumination en rose en illuminant quelques-uns de ses bâtiments municipaux. C'est ainsi que l'hôtel de ville, le poste de police, le centre culturel Jean-Laurin ainsi que la bibliothèque du secteur de Saint-Augustin brilleront de la couleur associée à la cause dès la tombée du jour.

En plus de contribuer à augmenter la sensibilisation à la cause, ce simple geste rend hommage aux personnes touchées par la maladie. Pour plus de détails sur la campagne de la Fondation ou pour faire un don, rendez-vous au rubanrose.org.

Avec l'arrivée de l'automne

Pensez à l'entretien de votre foyer au bois !



Le Service de la sécurité incendie tient à rappeler ces quelques conseils aux citoyens qui possèdent un foyer au bois. Il est conseillé de faire ramoner votre cheminée au minimum une fois par année. En effet, l'automne ou le printemps devrait être associé avec le ramonage des cheminées.

Pourquoi est-il si important de faire faire l'entretien de votre cheminée par un professionnel du chauffage?

- Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- Pour éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- Pour optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et ainsi permettre une économie de combustible;
- Pour permettre au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

L'utilisation de bûches d'entretien de cheminée vendues dans les magasins à grande surface ne constitue pas un bon entretien de la cheminée et ne remplace pas le travail fait par un professionnel. En effet, ces bûches n'éliminent pas en totalité le créosote qui s'est créé au fil du temps.

Qu'est-ce que le créosote?

Celui-ci se forme lorsqu'il y a une combustion incomplète ou une mauvaise combustion. Il se dépose sur les parois de la cheminée et devient un parfait terrain pour un feu de cheminée.

Pour limiter la formation de créosote :

- Débutez votre feu en limitant la production de fumée. La chaleur devrait être vive;
- Brûlez du bois sec;
- Utilisez des bûches en petite quantité. Elles se consumeront plus proprement.

Si vous avez des questions à propos de votre appareil de chauffage, nous vous invitons à communiquer avec l'Association des professionnels du chauffage (APC). Aussi, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de la sécurité incendie de la Ville, au 450 475-2010, pour plus de renseignements.



Un Mirabellois remporte une compétition de surf à Montréal

Félicitations à William Messier, un Mirabellois de 19 ans résidant dans le secteur de Saint-Janvier, qui a remporté la première position du concours *Mtl Log Fest*, qui se tenait à la populaire « Vague à Guy », à Montréal, le 28 août dernier.

William a commencé à surfer il y a cinq ans, lors d'un voyage familial sur la côte est des États-Unis. Il a surfé sur de nombreuses vagues, de la Floride jusqu'au Maine. Avec l'arrivée de la pandémie de Covid-19, William a évidemment dû cesser de voyager pour pratiquer son sport favori et c'est à ce moment qu'il a découvert la « Vague à Guy », endroit de prédilection des surfeurs de la région, située dans le fleuve Saint-Laurent.

Pour la première édition du *Mtl Log Fest*, 16 surfeurs étaient de la compétition. En terminant grand vainqueur, William a eu la chance de recevoir une planche de surf d'une qualité exceptionnelle, faite de bois à 100 % et construite par Curwen Customs, un concepteur de Montréal.

William a adoré son expérience et a déjà hâte à la deuxième édition du concours !



Yoan Tassé



Charles Desmet

Deux hockeyeurs mirabellois au camp d'Équipe Québec

La Ville de Mirabel tient à souligner la participation de deux hockeyeurs de Mirabel, Charles Desmet et Yoan Tassé, au prestigieux camp d'Équipe Québec qui se tenait à Saint-Hyacinthe à la fin du mois de juillet dernier. Au total, 88 joueurs étaient présents lors de cette fin de semaine primée dans le monde du hockey. Ces derniers sont maintenant évalués et suivis dans leur développement par les entraîneurs de Hockey Québec, à leur grand bonheur.

Tous deux issus du programme de hockey mineur de Mirabel, Charles et Yoan évoluent maintenant avec les Sélects du Nord M15AAA. Leur talent, leur attitude et l'effort qu'ils déploient continuellement dans leur sport sont derrière cette belle nouvelle.

Félicitations Charles et Yoan!

On **M**
reconnaître
nos employés!

15 ans de service

Philippe Mailhot

Pompier
Service de la sécurité incendie

Yanick Bélisle

Pompier
Service de la sécurité incendie

Marie-Josée Gobeil

Commis à la bibliothèque
Service de la bibliothèque

10 ans de service

Dominic Noiseux

Directeur
Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Caroline Brisebois

Assistante-comptable
Service de trésorerie

5 ans de service

Annie Beausoleil

Commis à la gestion documentaire
Service du greffe

Stéphanie Bélair

Commis à la perception et à l'évaluation
Service de trésorerie

Merci!

LA VILLE DE MIRABEL EST SUR

LinkedIn®



Connectez-vous à nous!

On **M**
tisser des liens!

Babillard communautaire

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

**Le 1^{er} octobre, bougez,
chantez, dansez,
faites-vous entendre!**

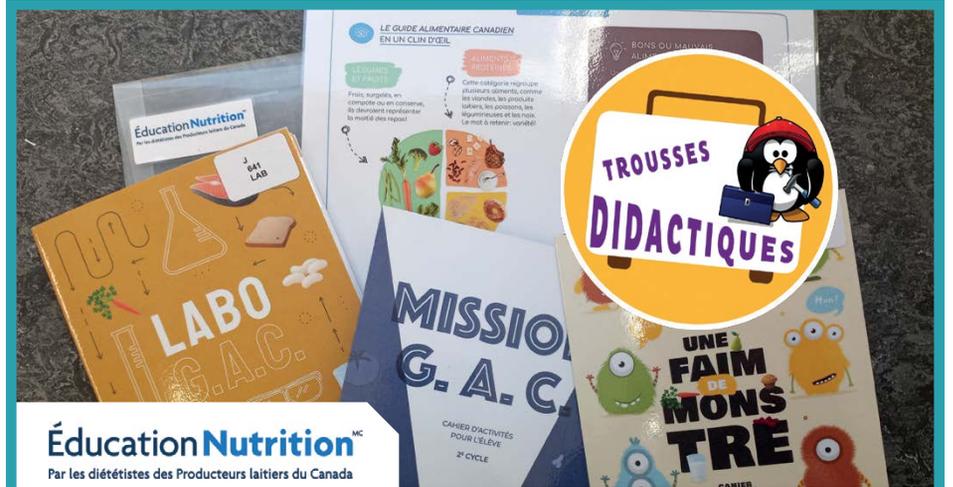
Par Sylvie Taillefer

Le 1^{er} octobre de chaque année est un moment privilégié pour reconnaître la diversité des aînés et favoriser leur participation à la société comme partie prenante et intégrante de leur communauté. Avec l'accroissement de l'espérance de vie, le vieillissement devient l'une des transformations les plus importantes de notre siècle et a des répercussions majeures dans l'ensemble des secteurs : le monde du travail, le marché financier, les biens et les services, etc. Il est donc d'autant plus essentiel de souligner la diversité des aînés et la place de plus en plus importante qu'ils occupent au sein de la société active.

Cette année, le comité Aînés en action de la Table de concertation communautaire mirabelloise a profité de ce moment pour se questionner sur les besoins spécifiques des aînés de notre coin de pays. En effet, les aînés de chez nous ont été interpellés afin de répondre à un questionnaire portant sur différents sujets : leurs besoins, la connaissance des services et activités offerts, leur participation à la vie de leur communauté, etc. Par la suite, une tournée des résidences de l'office municipale d'habitation a permis au comité d'identifier les axes d'intervention et de développement du plan d'action mis en place par ses membres.

Pour lire l'article complet, rendez-vous au tccdemirabel.com.

Renseignements : Mme Carole Lavallée, au 514 594-3370, ou par courriel, à projetaine@tccdemirabel.com.



Éducation Nutrition^{nc}
Par les diététistes des Producteurs laitiers du Canada

Trousses didactiques Éducation Nutrition

Puisqu'il faut un cerveau bien alimenté pour apprendre et lire, le Service de la bibliothèque vous invite à découvrir ses nouvelles trousse didactiques sur le thème du *Guide alimentaire canadien*, qui sont destinées aux 6 à 12 ans. Chaque trousse contient un cahier d'activités ludiques et éducatives conçues pour le 1^{er}, le 2^e ou le 3^e cycle du primaire, en plus d'un accès à des vidéos animées pour découvrir les principaux messages du guide alimentaire.

Une foule d'autres ressources sont disponibles, dont l'initiative Cuisinons en famille! Nous vous encourageons à visiter le site producteurslaitiersducanada.ca/fr/educationnutrition/qc.

Pour obtenir plus de renseignements sur les trousse didactiques, visitez le mirabel.ca/biblio.



PITOU AMASSE DES SOUS

MARCHE CANINE AU PROFIT
DE LA ZOOTHÉRAPIE EN CHSLD



3 OCTOBRE
DIMANCHE

**PARC DU DOMAINE VERT
MIRABEL**

DÉPART À 10H

BOUCLE DE 2,5 KM

INSCRIPTION : 20 \$

FONDATIONDDM.COM

Inscription et collecte de dons obligatoires au
www.fondationddm.com

Collations et bandeaux canins inclus
Venez rencontrer nos zoothérapeutes
Kiosques sur place

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST LE 1^{ER} OCTOBRE 2021. LE DÉBUT DES CELLULES EST LE 17 NOVEMBRE 2021.



Programme d'accompagnement en groupe
Cellule de développement



En mode virtuel

625\$*

S'adressant spécifiquement aux entrepreneurs qui sont en activité depuis une période de six mois à trois ans, ce programme permet de découvrir votre profil de personnalité MPO et d'en obtenir une interprétation afin d'adapter vos approches à votre vraie nature.

Le programme inclut:

- 6 heures d'accompagnement individuel;
- Accès illimité aux cliniques-conseils express en ligne afin de répondre à toutes vos questions générales spontanées;
- Profil de personnalité MPO (Rapport et interprétation);
- 6 webinaires-formation thématiques et interactifs dispensés par la CAEQ.
- Accès au Badge PRO;

OBTENIR DE L'INFORMATION

Johanne Tessier
j.tessier@mirabeleconomique.ca
450 475-2008, poste 4068

Grâce au support financier d'emploi QC, Mirabel économique offre la tarification de 625\$. Le prix est habituellement de 2500\$ par participant.

Avec la participation financière de:



L'entreprise

À la CAEQ, nous croyons profondément à la force entrepreneuriale et nous nous engageons à soutenir les entrepreneurs dans leurs objectifs de croissance par le biais d'un accompagnement personnalisé, basé sur une compréhension fondamentale de ce qu'ils sont et de ce qui les anime.

Les objectifs

- Développer la base de votre entreprise afin de mettre en place la structure nécessaire pour quitter le mode de survie entrepreneuriale;
- Accroître vos connaissances et compétences afin de devenir de meilleurs entrepreneurs;
- Favoriser l'apprentissage des bons réflexes d'affaires;
- Briser l'isolement;
- Développer votre réseau de contacts de confiance et d'influence.

Directeur général adjoint

On **M** y travailler!

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Nature du travail :

En collégialité avec le directeur général, vous serez responsable d'assurer la planification, l'organisation, la direction et le contrôle d'une partie des activités municipales conformément aux orientations, objectifs et priorités déterminés par le conseil municipal. Vous devrez vous assurer que les services qui seront sous votre responsabilité assurent une gestion optimale des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. La rapidité d'action, la simplicité et le respect des règles et des personnes doivent caractériser vos actions. Une participation active est requise pour la préparation du budget annuel et du programme triennal d'immobilisations ainsi que leur suivi.

Assisté par des ressources de l'interne et de l'externe, vous serez le gestionnaire principal des différentes infrastructures municipales. À cet effet, vous dirigerez et superviserez les directeurs des services reliés au développement et à la vie active de Mirabel. Les Services suivants relevaient de la titulaire précédente, mais le tout sera à discuter avec le directeur général: Génie, Environnement, Travaux publics, Loisirs et vie communautaire,

Culture et Technologies de l'information. Vous devrez soumettre des rapports et données au directeur général et au conseil municipal à des fins d'information et de prises de décisions. Vous devrez assumer les responsabilités et les obligations du directeur général en son absence.

Vous êtes reconnu comme étant visionnaire, fin négociateur, loyal et mobilisateur auprès de vos équipes de travail. Votre sens politique et stratégique, votre capacité d'innovation pour réaliser avec efficacité les mandats confiés, votre rigueur de gestion, votre expertise, votre crédibilité, votre disponibilité, votre sens des communications et votre leadership caractérisent vos actions et vos réalisations passées.

Exigences :

Détenir un diplôme d'études universitaires de 1^{er} cycle en gestion publique, en administration des affaires ou dans un domaine pertinent à la fonction. Avoir une formation universitaire de 2^e cycle en administration publique ou autre domaine pertinent sera considéré comme un atout. Le gestionnaire recherché possède un minimum de dix (10) années d'expérience dont cinq (5) années d'encadrement supérieur dans un milieu municipal. Toute autre combinaison d'études et d'expérience pertinente pourra être considérée.

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville pour les postes de cadres supérieurs.

Fournir un curriculum vitae ainsi que tout document permettant au comité de sélection d'apprécier la candidature en fonction des exigences du poste au plus tard le 8 octobre 2021, sous l'onglet *Services > Services en ligne > Postuler en ligne* du site Internet de la Ville de Mirabel, au mirabel.ca.

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2465

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 20 septembre 2021 sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2465 autorisant la préparation de plans et devis pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon et la construction d'une rue reliant la rue Helen-Bristol au chemin Saint-Simon, décrétant lesdits travaux ainsi que tous travaux connexes ou dépenses accessoires et autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.

Le présent règlement prévoit une dépense de 10 000 000 \$ et un emprunt de 10 000 000 \$.

Une partie de l'emprunt, soit un montant de 8 000 000 \$ sera à la charge de l'ensemble de la municipalité et un montant de 2 000 000 \$ sera à la charge d'une partie du secteur Aéroportuaire.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- > sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- > son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- > son passeport canadien.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, du 4 au 8 octobre 2021, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

PERSONNE HABLE À VOTER :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 20 septembre 2021;
 - Être domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 20 septembre 2021 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 20 septembre 2021;

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 20 septembre 2021 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

Appel d'offres abrégé

SERVICE DE TRÉSORERIE

SERVICES D'EXPERTS COMPTABLES POUR L'AUDIT EXTERNE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA VILLE DE MIRABEL ET DU RAPPORT FINANCIER DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MIRABEL.

N/RÉF. : G5 300 U3 N14285 – SOUMISSION 2021-048

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour des services d'experts comptables dans le cadre de deux mandats d'audit externe, soit l'un pour les états financiers consolidés de la Ville de Mirabel et l'autre, lequel est optionnel, pour le rapport financier du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Mirabel, et ce, pour les années 2021 à 2025. Pour la Ville de Mirabel, il s'agit d'un appel d'offres avec système d'évaluation et de pondération des offres.

Le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Mirabel octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, nonobstant le contrat octroyé, le cas échéant, par la Ville au terme du système d'évaluation et de ponctuation des offres.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 12 novembre 2021, à 11 h** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, à Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement (**enveloppe n° 1**) le même jour, à la même heure et au même endroit et étudiées ultérieurement.

Les soumissions qui seront reçues après l'expiration de la date et l'heure mentionnées à l'alinéa précédent, seront refusées et retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca au plus tard le 9 novembre 2021 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site Internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Elle pourrait également décider de ne retenir que l'un des mandats indiqués au bordereau de soumission, ou encore, elle pourrait donner le contrat en partie ou en totalité.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mme Jeannic D'Aoust, CPA, CA, M.A.P., Trésorière, par téléphone (450 475-2021) ou par courriel (j.daoust@ville.mirabel.qc.ca).

La Trésorière,
Jeannic D'Aoust, CPA, CA, M.A.P.

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2476

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2477

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2477 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- prévoir pour l'usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l'abattage des arbres pour les terrains ayant une profondeur minimale de 30 mètres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2479

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2479 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à assujettir la zone H 13-20 au programme de conservation des arbres du secteur de Mirabel-en-Haut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2482

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2482 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Lachance, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régalinge et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 353 mètres linéaires, à partir d'environ 7 mètres au sud-est de l'intersection des lots 3 490 864 et 3 494 244 et se termineront à l'intersection du lot 3 494 239 et du rang Saint-Étienne, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

On  la vie!

RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES NUMÉRO 2464

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 13 septembre 2021 sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2464 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire.

Le présent règlement a pour objet d'accorder une aide financière et d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales, pour la construction de nouveaux bâtiments industriels concernant :

- l'industrie manufacturière;
- le transport par véhicule moteur;
- un centre d'essai pour le transport;
- un centre de recherche;
- un service de recherche, de développement et d'essais,

reliés obligatoirement à l'électrification des transports et situés sur une partie du secteur aéroportuaire à l'ouest du tracé de l'autoroute 13 projetée.

Le crédit de taxes foncières générales et spéciales a pour effet de compenser :

- a) 100 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période de douze (12) mois à compter de la date effective du certificat de l'évaluateur (année 1) ainsi que 100 % du droit de mutation;
- b) 100 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de quarante-huit (48) mois de la période mentionnée à l'alinéa a) (années 2 à 5);
- c) 75 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de douze (12) mois de la période mentionnée à l'alinéa b) (année 6);
- d) 60 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de douze (12) mois de la période mentionnée à l'alinéa c) (année 7);
- e) 45 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de douze (12) mois de la période mentionnée à l'alinéa d) (année 8);
- f) 30 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de douze (12) mois de la période mentionnée à l'alinéa e) (année 9);
- g) 15 % de taxes foncières générales et spéciales, basé sur la valeur du bâtiment pour une période additionnelle de douze (12) mois de la période mentionnée à l'alinéa f) (année 10).

Le crédit peut être accordé qu'en autant que le requérant ne bénéficie pas d'autre programme d'aide de la Municipalité. Dans le cas où cette situation est présente, le requérant doit faire le choix du programme applicable.

La valeur totale de l'aide qui peut être accordée en vertu du programme est de vingt millions de dollars (20 000 000 \$) pris à même le fonds des activités financières de la Municipalité.

Le programme d'aide relié à l'électrification des transports est établi pour une période de dix (10) ans.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- son passeport canadien.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, du 4 au 8 octobre 2021, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

PERSONNE HABLE À VOTER :

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 septembre 2021;
 - Être domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 septembre 2021 :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 septembre 2021 :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 13 septembre 2021 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2487

Tout le territoire de la ville

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 13 septembre 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2487 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à prévoir, notamment, plusieurs règles relatives à l'exploitation des carrières et sablières, ainsi qu'aux opérations de remblai effectuées dans ces carrières et sablières, en plus de prévoir que l'absence de droit acquis relativement aux opérations de remblai, de déblai ou de exhaussement ne limite pas les droits acquis relatifs aux usages dûment autorisés pour les carrières et des sablières.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2487 est bien décrit dans le titre.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 15 novembre 2021, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Également, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite sera tenue où toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 15 novembre 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2487
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Municipalité

VILLE DE MIRABEL

Scrutin du

2021 | 11 | 07

Par cet avis public, Suzanne Mireault, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

- Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
- Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 16 octobre, à 13 heures.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre.** Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Téléphone : 450-475-2071
Courriel : electionmunicipale2021@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 29 septembre 2021

La présidente d'élection, Me Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MIRABEL EXERCICE FINANCIER 2022

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mirabel sera en vigueur pour son **troisième** exercice financier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, durant les heures habituelles selon l'horaire en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale (ci-après appelée « Loi »)* avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette « Loi » au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la « Loi ».

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 61^{ème} jour qui suit l'expédition de l'avis prévu à l'article 180 de la « Loi » ou, en tout temps, au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la « Loi », ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**Service de trésorerie
HÔTEL DE VILLE DE MIRABEL
14111, rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site internet de la Ville ou encore à l'endroit ci-dessus indiqué et y indiquer succinctement les motifs invoqués à son soutien ;

être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la « Grille tarifaire sur les valeurs des unités d'évaluation », tel qu'établi à l'article 34 du Règlement numéro 843 *Modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes* de la Ville de Mirabel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mirabel, ce 29 septembre 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ON M NOTRE VIE de quartier RALENTISSEZ!





➤ Pour faire une demande de panneau, veuillez communiquer avec M. Dominique Mallette, agent de poste au Service de police, au 450 475-7708, poste 3236.






Événements

16 ans et plus



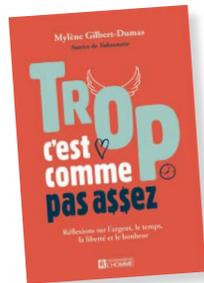
© Mathieu Rivard

Trop c'est comme pas assez : réflexion sur l'argent, le temps, la liberté et le bonheur

MYLÈNE GILBERT-DUMAS,
autrice et conférencière

Vous avez l'impression que la vie est une course perpétuelle ? Vous êtes endetté et tentez de vous sortir la tête de l'eau ? Vous aimeriez reprendre le contrôle de votre vie afin de la réinvestir de sens ? Mylène Gilbert-Dumas vous présente ses trucs pour revoir vos habitudes quotidiennes, remettre en question votre rapport à la consommation et effectuer un virage en douceur vers une décroissance individuelle.

Le mercredi 6 octobre, à 19 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER



© Kevin Millet

Faire le choix du bonheur... la clé du succès !

ÉTIENNE DRAPEAU,
auteur et conférencier

Étienne Drapeau vous fera découvrir sa vision de la vie construite autour du bonheur, de la gratitude et de la pensée positive. Au travail et dans votre vie personnelle, développez votre confiance en vous et en votre plein potentiel. Le bonheur est un choix... et c'est la clé du succès !

Le mercredi 13 octobre, à 19 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER



Les bô livres



Offrez-vous un moment de détente et de partage en venant feuilleter les plus beaux livres documentaires de la bibliothèque. Des livres fabuleux avec des images extraordinaires !

À chaque rencontre, des livres différents seront présentés. Café disponible sur place.

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

Le mardi 21 septembre, à 10 h
Le mardi 5 octobre, à 13 h
Le mardi 2 novembre, à 10 h

SECTEUR DE SAINT-CANUT

Le lundi 22 novembre, à 13 h

SECTEUR DE SAINT-JANVIER

Le mardi 21 septembre, à 10 h
Le jeudi 30 septembre, à 13 h
Le jeudi 14 octobre, à 10 h
Le jeudi 11 novembre, à 13 h

Activité d'une durée de deux heures.
Aucune inscription requise.

Soirées de jeux en famille



Venez jouer en famille à toute une gamme de jeux de société spécialement choisis pour vous. Vous aurez la chance de découvrir nos nouveautés. Des grignotines et des breuvages seront disponibles sur place. Un jeu de société à gagner pour les participants à chacune des soirées !

Pour les 8 à 12 ans

Le vendredi 15 octobre, de 18 h à 21 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER

Pour les 13 ans et plus

Le vendredi 26 novembre, de 19 h à 23 h
SECTEUR DE SAINT-JANVIER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT!